ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Interdiction des sachets de nicotine

Question écrite n° 17807

Texte de la question

M. Paul Christophe interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la commercialisation des sachets de nicotine et des risques qu'ils représentent pour la santé des concitoyens. Après l'adoption par le Parlement de la proposition de loi n° 464 visant à interdire les dispositifs électroniques de vapotage à usage unique pour lutter contre le tabagisme, il semble nécessaire de s'interroger sur l'interdiction des sachets de nicotine qui portent intrinsèquement les mêmes risques que les *puffs*, avec notamment un *marketing* agressif similaire en direction de la jeunesse. Ces sachets semblent même plus dangereux que les produits cités précédemment par leurs taux très élevés de nicotine et leur succès auprès des jeunes de 13 à 16 ans, avec 9 % des jeunes de cette tranche d'âge qui indiquent avoir déjà essayé ces produits. Un des éléments ayant justifié l'interdiction des *puffs* était la présence de saveurs sucrées associées. Ces saveurs se retrouvent aussi dans les sachets de nicotine et ont pour conséquence d'augmenter le risque d'une initiation à la nicotine et d'une potentielle addiction. Il lui demande par conséquent quelles mesures il compte prendre pour poursuivre la lutte contre le tabagisme chez les jeunes et interdire l'accessibilité et la commercialisation en ligne des sachets de nicotine, sur la base des mesures prises récemment en Belgique et dans la continuité des mesures votées par le Parlement français.

Données clés

Auteur : M. Paul Christophe
Circonscription : Nord (14e circonscription) - Horizons et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17807
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé et prévention
Ministère attributaire : Comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 mai 2024, page 3754
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)